

## CE QU'IL FAUT RETENIR

### SECURITE SUR LES OPERATIONS LIEES AUX AUTOMATES ESPECES

Il est de plus en plus courant que des COA (en l'absence de GVA en poste), des GVA, ou des CRC soient amenés à prendre seuls, et sans reconnaissance contradictoire des espèces, la responsabilité de la gestion des encaisses d'un ou plusieurs automates. Cette pratique est en totale contradiction avec les règles relatives à la gestion des espèces.

La réponse de la DAP est sans appel, les consignes de sécurité doivent être strictement respectées, elle rappelle « que la reprise des fonds, en cas d'absence du gestionnaire, doit se faire **obligatoirement à deux**, avec l'appui d'un collaborateur de l'entité ou de la succursale, si nécessaire ».

En cas de non respect de ces règles, la DAP considère même que le salarié, dans ce cas précis, a un «devoir de désobéissance ».

### PARIS CLIENTELE INTERNATIONALE

Afin de renforcer le développement commercial à l'égard de la clientèle des non résidents, d'importants travaux vont être entrepris afin de réaménager totalement l'agence Paris Clientèle Internationale. Une fois de plus, l'option de bureaux en « Open space » a été retenue, alors que la surface disponible permettait de maintenir, sans difficultés, des bureaux individuels. FO a proposé, lors du CHS-CT, que les plans soient refaits. Seul le SNB ne nous a pas suivi dans notre démarche.

Si jusqu'à présent, on nous avait toujours présenté les bureaux en espaces ouverts comme une nécessité en raison de locaux trop exigus, il est clair qu'aujourd'hui il s'agit, comme nous le présentions, d'une volonté délibérée de la DAP. Pour FO, cette politique contribue à augmenter le stress et la surcharge mentale des salariés, avec pour conséquence une détérioration des conditions de travail.

### SUIVI DE CARRIERE DES CADRES

Quatre gestionnaires de carrière ont en charge les suivis de carrière au niveau de la DAP. En dehors de tout projet immédiat de mobilité, vous pouvez demander à rencontrer votre gestionnaire de carrière pour faire un point sur votre situation présente, ou pour échanger sur vos attentes et perspective d'évolution dans l'éventualité d'une future mobilité.

### FRAIS DE TRANSPORT

Malgré les contraintes administratives pesantes pour les salariés, les retards dans les remboursements, les éventuelles reprises à posteriori, la DRH refuse de revenir sur le mode de remboursement actuel, en s'appuyant sur le fait qu'il répond aux obligations légales.

Même si la DAP nous a déclaré être disposée à examiner les cas individuels qui pourraient se présenter, nous sommes néanmoins réservés, dans la mesure où la gestion des frais de transport est désormais effectuée au niveau national par le FARH.

Plusieurs collègues nous ont fait part de l'impossibilité de se faire rembourser les titres de transport qui ne sont pas attachés à un abonnement. Malgré le caractère discriminant entre salariés, la loi ne prévoit pas de tels remboursements. Rien n'empêcherait BNP Paribas d'aller au-delà de la loi. à condition qu'elle en ait la volonté ...



L'équipe FO vous souhaite  
une excellente année 2010

#### L'équipe :

Maria MARTINS-DAEMS  
Catherine DELEPINE  
Gilles DUVAL  
Joëlle MEUNIER  
Francis BOISVIEUX  
Laurette BENEUF

#### Nous contacter :

FO BNPP Agences parisiennes  
32, rue de Clignancourt  
75018 PARIS  
Tel : 01 40 14 45 19

#### Vous informer

[www.fobnpparibas.com](http://www.fobnpparibas.com)

#### ADHERER

Nom :  
Prénom :  
Affectation :  
Souhaite devenir adhérent FO  
Date et signature

A retourner à FO BNPP Agences Parisiennes ACI : CSD02 G1